



## AU SERVICE DE VOTRE PASSION

Depuis treize ans, la Fédération Française de Natation met ses connaissances et son savoir-faire au service des collectivités territoriales dans la réalisation de piscines.

Avec la septième édition de L'Aide à la conception des maîtres d'ouvrage, l'institution fédérale conforte son implication technique. La construction d'équipements sportifs ou leur rénovation nécessite, en effet, la prise en compte d'un grand nombre de paramètres. Dans cette perspective, il est primordial de prendre en considération les différents publics qui évoluent dans ces infrastructures en respect de règles techniques déterminantes trop souvent méconnues.

Le présent ouvrage entend répondre à diverses attentes. Il réunit d'abord des informations dispersées. Il simplifie ensuite l'accès aux codes de construction en facilitant le choix de l'équipement pour un aménagement harmonieux et réaliste du territoire. Enfin, cette somme fixe les principes directeurs d'un équipement aquatique, tant en termes de financement et de gestion budgétaire que de préoccupations environnementales.

Solliciter l'expertise du Service Territoires & Équipements de la Fédération Française de Natation et le savoir-faire de ses partenaires techniques, notamment pour établir le dialogue auprès des maîtres d'ouvrage, est un gage de garantie. La Fédération travaille aussi de concert avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le ministère des Sports et le Centre national pour le développement du sport (CNDS).

Par cette publication, la Fédération entend aider, accompagner, les décideurs publics dans leur projet de construction, de rénovation ou de gestion tout en rappelant la nécessité de la présence d'une natation éducative, associative et sportive au sein des équipements publics de natation.

La FFN et ses clubs sont ainsi autant de soutiens pour la réussite de la construction et de l'animation d'un équipement aquatique en France. Nombres de pratiquants de natation demandent, en effet, à être accueillis et suivis par des acteurs professionnels et militants, agissant dans le cadre d'un projet partagé, décidé et décliné ensemble.

Cet ouvrage technique n'aurait pas pu voir le jour sans l'investissement de Monsieur André Zougs, homme d'art et architecte passionné, membre du comité directeur de la Fédération, en charge des équipements, et du Service Territoires & Équipements, de Monsieur Joachim Arphand, qui après plusieurs années au sein de notre institution a décidé de voguer vers de nouveaux horizons, et Monsieur Basile Gazeaud.

Je les remercie sincèrement, tant pour leur investissement irréprochable que pour la qualité du présent ouvrage. Je remercie également l'ensemble des services fédéraux qui se sont mobilisés pour participer à sa rédaction. Je salue aussi nos partenaires techniques et institutionnels pour leur précieuse contribution.

La Fédération Française de Natation est au service des projets, des acteurs, des partenaires, de l'acte de construire. N'hésitez pas à nous solliciter. Notre savoir-faire est à votre service !

**Francis LUYCE,**  
Président de la Fédération Française de Natation



- 4 Introduction
- 7 Le Service Territoires & Équipements

## 1. Montage d'un projet

### 1.1 Un équipement territorialement structurant à fort enjeu social

- 13 Différents bassins pour différentes pratiques
- 17 Panorama de l'offre de piscines
- 21 Panorama de l'offre fédérale
- 27 Analyse et définition des besoins d'un territoire

### 1.2 Un équipement au montage juridique et financier complexe

- 33 Les différentes étapes d'un projet piscine et le positionnement de la FFN
- 37 Les modes de gestion des piscines
- 42 Motivations pour les marchés de conception-réalisation relatifs à la construction ou la rénovation de piscines
- 45 Coûts de construction et de gestion
- 52 Solutions de financement d'une piscine
- 56 Les subventions d'équipements sportifs du CNDS
- 60 Instruction des dossiers CNDS par la Fédération Française de Natation

### 1.3 Un équipement public soumis à de fortes contraintes réglementaires

- 65 Règlements et normes relatifs aux piscines publiques
- 76 Quelles mesures en faveur d'une meilleure gestion du risque de noyade en piscine publique ?
- 81 Sécurité, hygiène et conception des équipements aquatiques
- 85 Hygiène et santé dans les piscines publiques
- 89 La HQE dans les piscines

### 1.4 Un équipement sportif destiné à promouvoir une pratique associative et compétitive de la natation

- 97 Règles fédérales et préconisations techniques liées aux équipements
- 100 Règles fédérales et préconisations pour la Natation course
- 110 Règles fédérales et préconisations pour le Plongeon
- 116 Règles fédérales et préconisations pour le Water-polo
- 122 Règles fédérales et préconisations pour la Natation synchronisée
- 125 Règles fédérales et préconisations techniques liées à l'environnement des piscines
- 129 Le cahier des charges pour les compétitions de Natation course

## 2. Procédés techniques de réalisation et d'installation

### 2.1 Solutions globales de conception et d'aménagement d'une piscine

#### A. Solutions gros œuvre

- 136 Eiffage Génie Civil – Maîtrise et expertise du béton au service de la réalisation d'ouvrages complexes
- 142 Modèles de construction et de rénovation de piscines standardisées

#### B. Solutions énergétiques globales

- 146 Eiffage Énergie – Opérations globales multitechniques
- 152 Groupe Dalkia – Les solutions techniques optimales pour réduire les consommations d'eau et d'énergies

### 2.2 Techniques de construction et de revêtement des bassins et des plages

#### A. Types de bassins

- 160 Zeller France – Coques de piscines en inox pour projets de construction neuve et de réhabilitation
- 166 BC Inoxeo – Solution bassin inox 100 % française et 100 % sur mesures
- 170 Myrtha Pools® – Bassins en acier inoxydable protégé par polymérisation

#### B. Revêtements

- 176 Etandex – Khira – Solution d'étanchéité composite décorative et durable
- 182 RPC – Revêtement d'étanchéité PVC : la membrane armée

### 2.3 Performance énergétique et confort d'usage

#### A. Mise en valeur de l'installation

- 188 Neolux – Solutions d'éclairage des bassins
- 192 Serge Ferrari – Matériaux composites souples pour le confort acoustique et visuel des Centres aquatiques

#### B. Solutions spécifiques

- 198 AST – Solutions de chauffage solaire pour piscines
- 204 BIO-UV – Solutions de traitement de l'eau par ultra-violet
- 210 ETT – Solutions de traitement d'air pour les piscines
- 214 Eau Air Systeme – Solutions énergétiques Traitement de l'eau, chauffage et traitement de l'air
- 218 RPC – Enrouleurs et couvertures en mousse

### 2.4 Polyvalence des bassins et alternatives de conception

#### A. Polyvalence des bassins

- 222 Malmsten – Lignes d'eau / buts / équipements de piscine
- 226 Technox – Les équipements mobiles ou comment rendre un bassin transformable

#### B. Alternatives de conception

- 232 Savreux – Piscine biologique et intégration paysagère
- 238 Aménagements aquatiques en milieu naturel

# Introduction

## André ZOUGS

Membre du Comité Directeur de la FFN chargé des équipements



Quinze ans ont désormais passé depuis la parution de la 1<sup>ère</sup> édition de l'ouvrage Les Piscines ; quinze années de travail, de recherche, d'interrogations, de dialogue avec les différents interlocuteurs de la Fédération Française de Natation pour maintenir intacte la volonté fédérale de se positionner en partenaire naturel des collectivités locales durant tout le cheminement de leurs projets d'équipements aquatiques.

Alors qu'en 2003, dans son premier édito, le Président de la FFN regrettait que « La Fédération [soit] appelée au secours très, voire trop tardivement, lors de la discussion d'un projet de piscine [et] joue les pompiers de service », le Service Territoires & Équipements a su au fil du temps faire reconnaître l'expertise et la compétence fédérales en matière de conception de piscine, en adaptant son discours aux évolutions du milieu aquatique et en s'entourant de partenaires techniques en mesure de proposer tout une gamme de solutions à destination des maîtres d'ouvrage publics locaux.

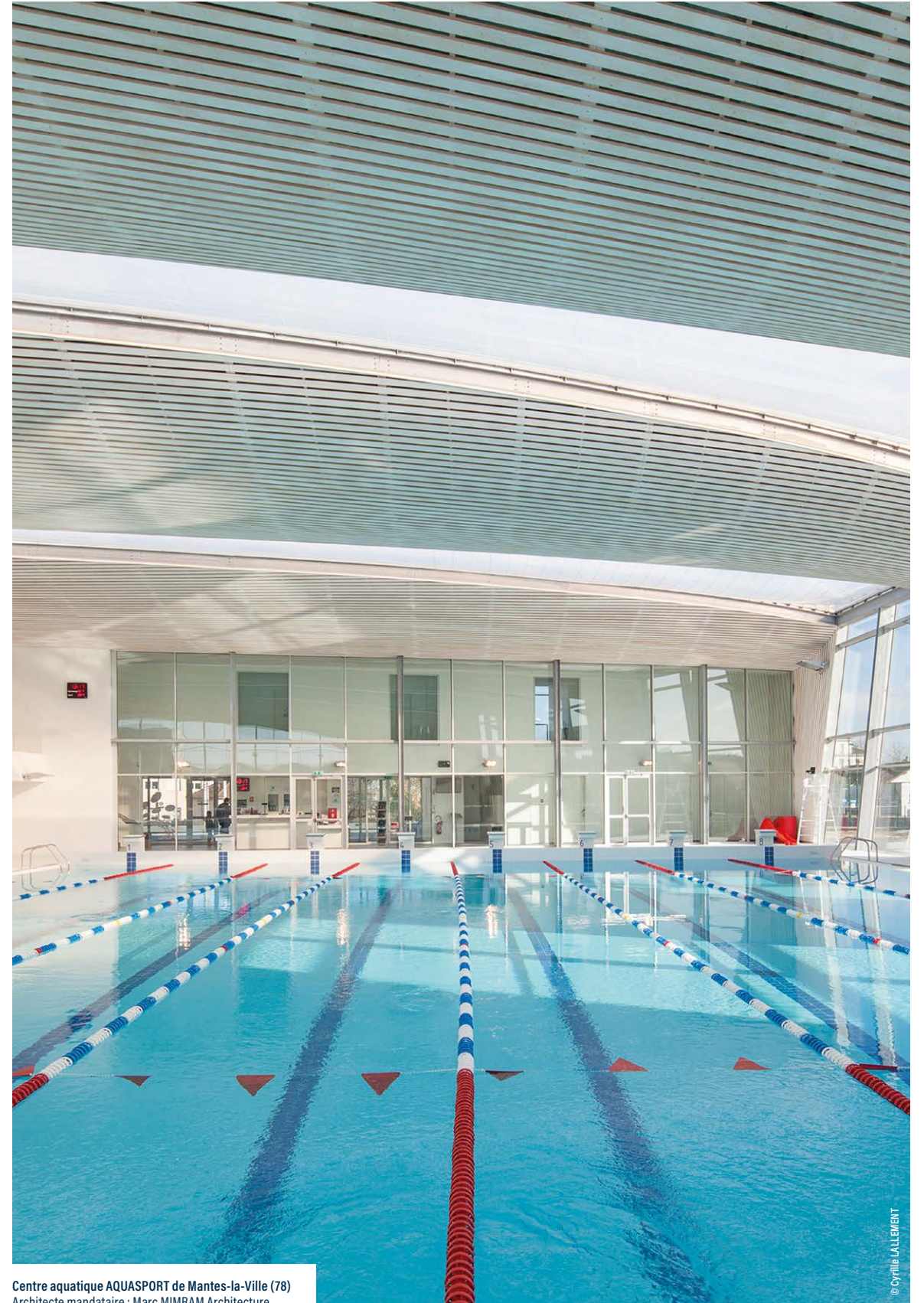
Par la diffusion de cet ouvrage au plus grand nombre, la Fédération offre un conseil gratuit, sans autre exigence particulière que celle d'avoir un équipement sportif, dans tous les sens du terme, et destiné à tous les publics. Elle présente également les préconisations et règles fédérales pour la programmation et la conception d'équipements destinés à la pratique sportive de compétition, mais aussi aux autres activités d'apprentissage, d'éveil, de remise en forme, voire thérapeutiques auxquelles il est désormais possible de s'adonner dans ce qui est aujourd'hui communément appelé « Centre ou Complexe aquatique ».

Plus que n'importe quel autre équipement, la piscine est effectivement devenue une installation des plus complexes à aménager, du fait de l'ensemble des publics qu'elle touche et des règles qu'elle se doit de respecter. Besoins en hausse, parc saturé, absence de solutions standardisées, il est du devoir de la Fédération de clarifier autant que possible le périmètre qui délimite un projet piscine, tout en mettant en lumière sa compétence aux différents niveaux de la conception puis de l'exploitation d'une installation.

## Concevoir un équipement sportif destiné à tous les publics

Cette nouvelle édition apportera aux porteurs de projet de nombreuses réponses à leurs questionnements et les solutions adaptées à leurs problématiques ; elle continuera je l'espère également de permettre un dialogue durable entre les acteurs publics locaux et la Fédération Française de Natation.

Je tenais enfin à remercier Joachim Arphand et Basile Gazeaud, collaborateurs actifs du Service Territoires & Équipements, sans qui cette 7<sup>e</sup> édition n'aurait pu voir le jour.



Centre aquatique AQUASPORT de Mantes-la-Ville (78)  
Architecte mandataire : Marc MIMRAM Architecture

# Montage d'un projet

- 1.1 Un équipement territorialement structurant à fort enjeu social p.11
- 1.2 Un équipement au montage juridique et financier complexe p.32
- 1.3 Un équipement public soumis à de fortes contraintes réglementaires p.64
- 1.4 Un équipement sportif destiné à promouvoir une pratique associative et compétitive de la natation p.96

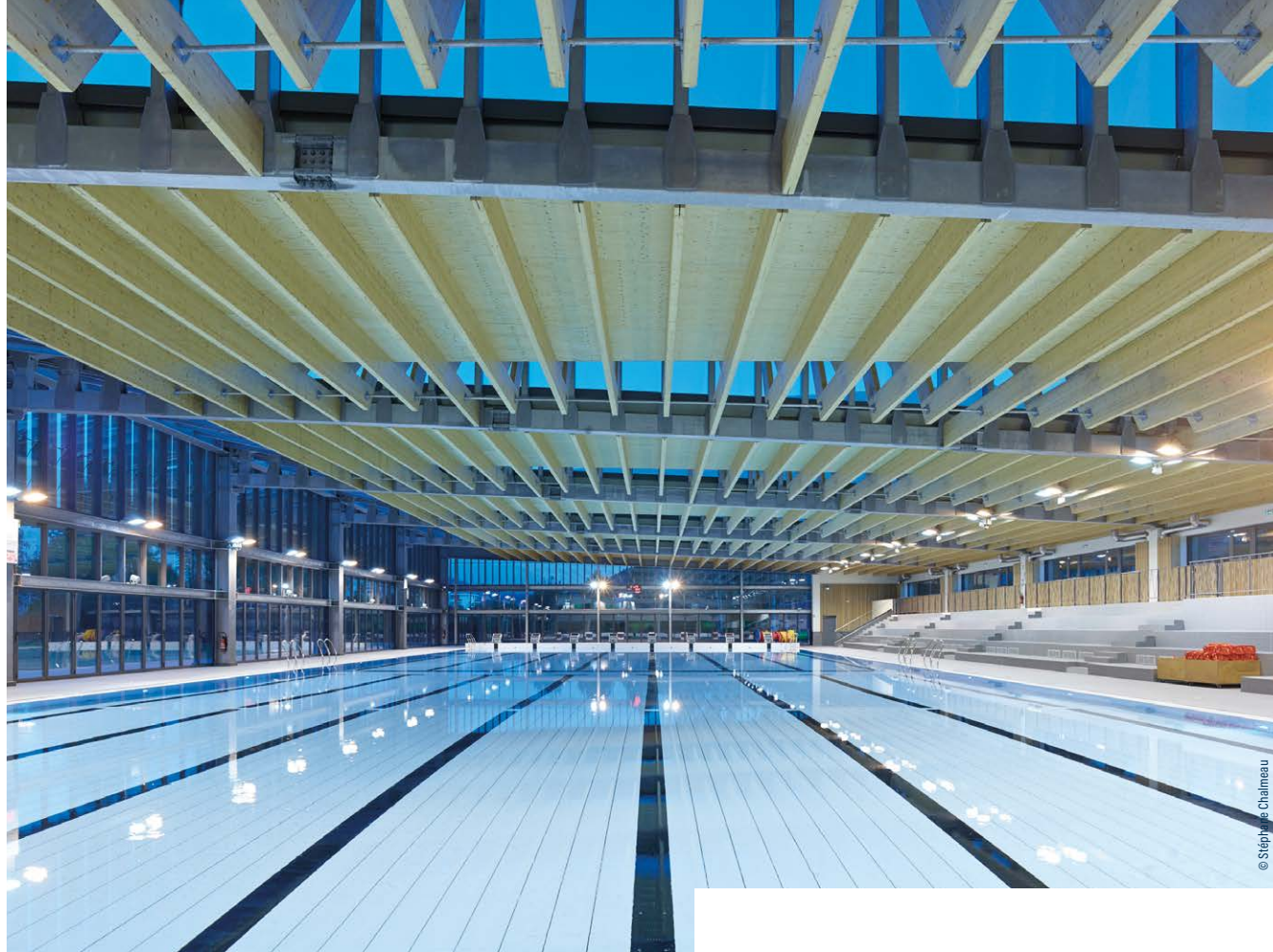


L'aboutissement d'un projet piscine est souvent pour le maître d'ouvrage le fruit d'une longue procédure qui mobilise nombre de moyens financiers, techniques et humains jusqu'à l'inauguration et la livraison de l'installation. L'objectif de cette première partie est de retracer l'ensemble du cheminement qui amène à la livraison d'une installation aquatique, en pointant les enjeux qui jalonnent ce parcours et en mettant en évidence la place que peut jouer la Fédération Française de Natation auprès des acteurs publics locaux.

1.1

## Un équipement territorialement structurant à fort enjeu social

La décision d'engager un projet de construction ou de rénovation de piscine naît dans la plupart des cas d'un besoin local en la matière, exprimant à la fois une carence territoriale et une demande de la population. Dans les deux cas, l'attente se fait pressante, et les perspectives actuelles du parc aquatique français ne semblent pas aller vers un infléchissement d'une dynamique actuelle où la problématique du renouvellement d'un grand nombre de piscines vétustes demeure sans cesse plus prégnante.



**Restructuration du Centre aquatique d'Annemasse (74)**  
**Maître d'ouvrage :** Ville d'Annemasse et Communauté d'Annemasse Agglo  
**Livraison :** Juin 2014  
**Coût des travaux :** 14 000 000 € HT  
**Surface :** 5 320 m<sup>2</sup> SHON  
**Architecte mandataire :** BVL Architecture



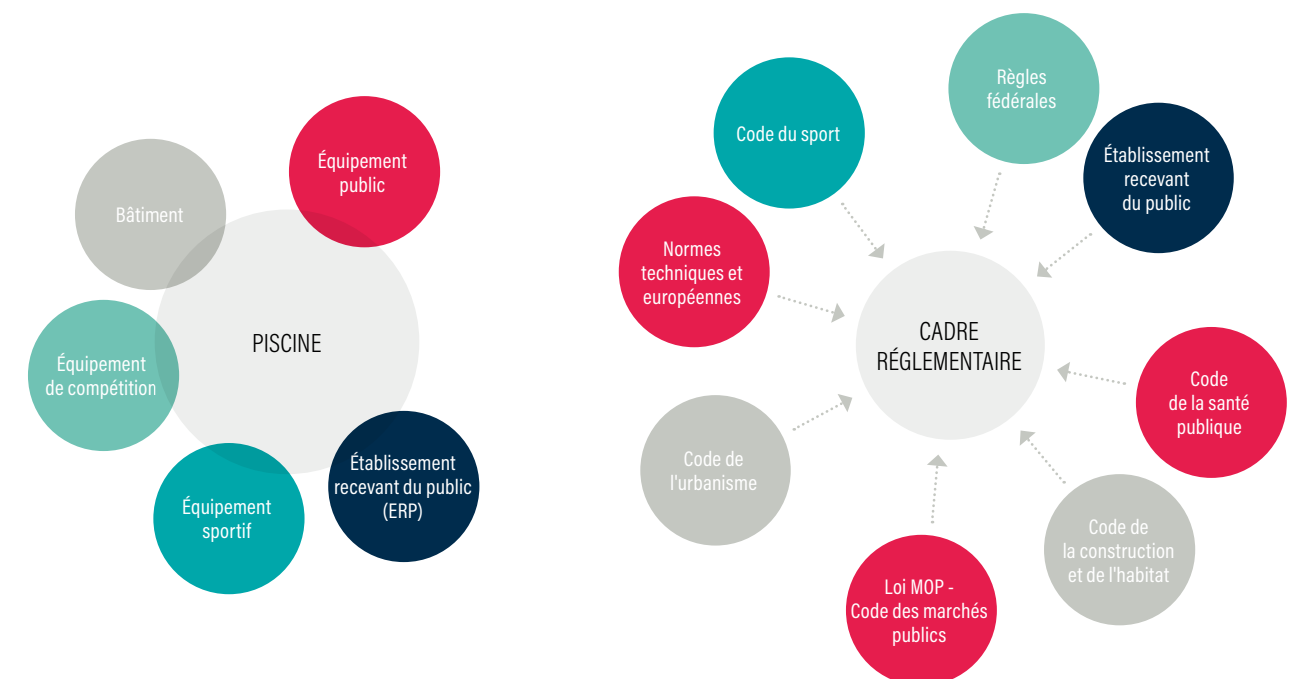
## Différents bassins pour différentes pratiques

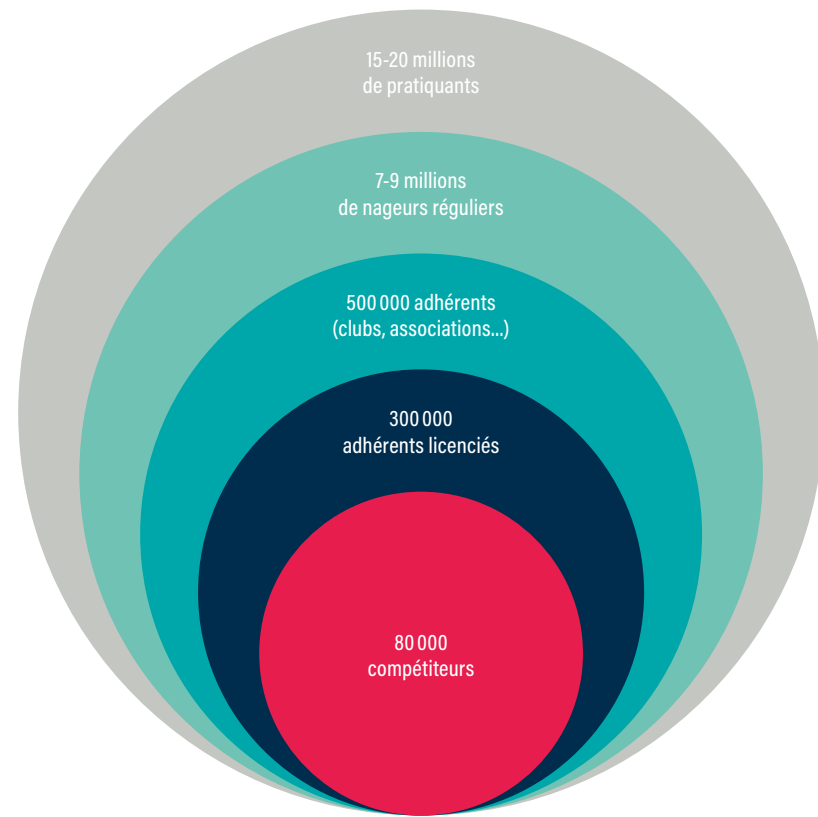
Aussi bien au niveau de son champ de définition que par rapport aux finalités qu'elle peut poursuivre et aux publics qu'elle peut toucher, la piscine trouve sa singularité parmi les autres équipements sportifs dans cette complexité à deux étages qui la caractérise. Projet structurant phare d'un territoire, les enjeux à relever pour offrir un équipement adapté et conformes aux attentes locales n'en sont que plus importants pour les maîtres d'ouvrage.

### UN ÉQUIPEMENT COMPLEXE AUX CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES NOMBREUSES

Plus que n'importe quel autre équipement sportif, une piscine se révèle complexe dans sa conception de par son appartenance à différentes familles d'équipements régies par un ensemble d'éléments réglementaires contraignants.

Outre les enjeux de sécurité traditionnels qui surviennent pour tout équipement sportif recevant du public, d'autres problématiques plus particulières aux activités aquatiques doivent être solutionnées, à commencer par le risque de noyade et les questions d'hygiène et de santé. Recevant des publics de tous âges et de tous niveaux, un Centre aquatique se doit de garantir une pratique sécurisée et adaptée à ses usagers.





## DU NAGEUR DÉBUTANT AU CHAMPION : UN ÉVENTAIL DE PRATIQUANTS À SATISFAIRE

### DES PUBLICS AUX ATTENTES VARIÉES

De nombreuses enquêtes sont venues dans les dix dernières années s'intéresser aux pratiques de la natation, et toutes la placent parmi les trois activités sportives les plus pratiquées par les Français, aux côtés de la randonnée pédestre et du cyclisme. Une étude de 2010 estime ainsi à 21 millions les pratiquants de natation en France soit plus d'un tiers de la population<sup>1</sup> ! Et alors que ces deux dernières activités sont essentiellement pratiquées en pleine nature, la majorité des nageurs évoluent au sein d'un environnement normé : la piscine. En son sein, plusieurs types de clientèle peuvent être envisagés, parmi lesquels :

- Les usagers d'un centre aquatique, venant librement pratiquer une activité physique. Ils varient de 15 à 20 millions selon les dernières études... ;
- Les pratiquants réguliers, souhaitant développer leur capital santé (prévention primaire). Parmi les pratiquants, 48,5% affirment pratiquer la natation au moins plusieurs fois par mois<sup>2</sup>, soit près de la moitié du panel de base ;
- Les adhérents des clubs de la Fédération Française de Natation pratiquent la natation au moins une fois par semaine ; une estimation interne en dénombre plus de 500 000 pour 300 000 licenciés dont 80 000 compétiteurs.

### UNE PRATIQUE ÉDUCATIVE OBLIGATOIRE

Au-delà de toutes ces activités, peut d'ores et déjà être ajoutée la pratique éducative – notamment l'apprentissage de la Natation pour le plus grand nombre, rendue obligatoire par une circulaire du Ministère de l'Éducation nationale en date du 7 juillet 2011, qui précise que tous les jeunes scolarisés sont concernés, à savoir presque 7 millions d'élèves de la maternelle et du primaire. Au cours de leur scolarité, une trentaine de séances de cet enseignement est recommandée, réparties au cours de trois cycles d'enseignement au moins, de sorte que les élèves arrivent au collège en sachant nager. Organisée sous la responsabilité pédagogique des enseignants, cette pratique de la natation est souvent déléguée aux maîtres-nageurs exerçant au sein de l'équipement.

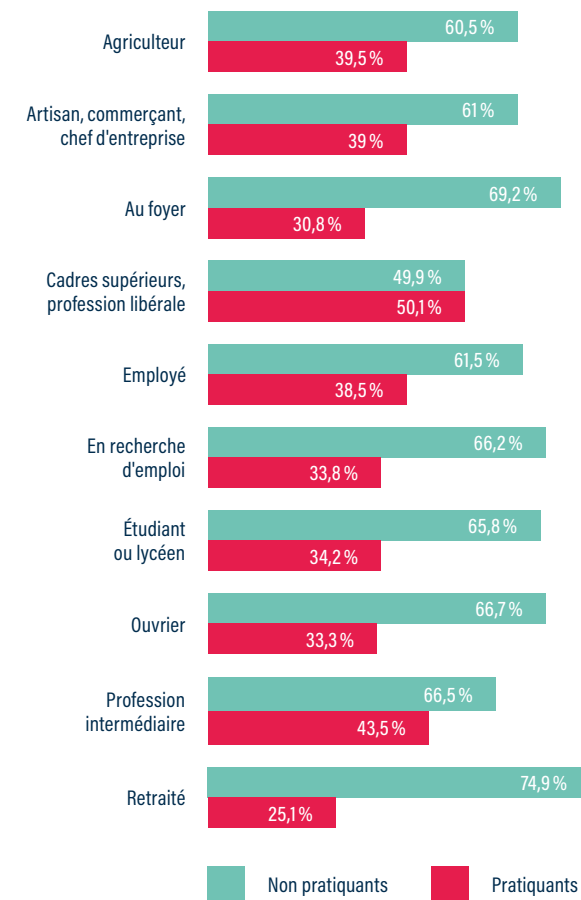
1. Enquête CNDS/Direction des Sports/INSEP/MEOS 2010  
2. Enquête IPSOS 2007

## UNE PRATIQUE MIXTE QUI S'ADRESSE À TOUS LES ÂGES, TOUS LES MILIEUX

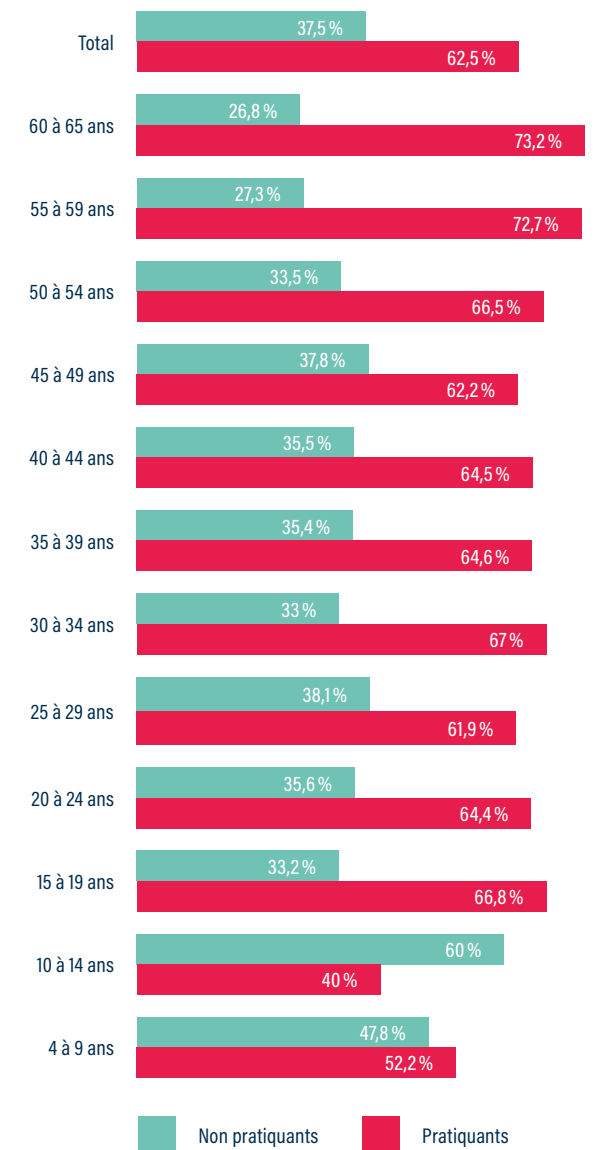
Plus qu'aucune autre pratique sportive, la natation rassemble des pratiquants dans l'ensemble des publics, symbole du caractère universel de cette activité. Tout en gardant un vaste panel de pratiquants masculins, la natation entre ainsi selon l'enquête IPSOS-FPS de 2012 dans le top 5 des sports les plus

féminins, alors que d'autres pratiques sportives de masse comme le vélo ou le jogging restent la chasse gardée des hommes. Toutes les tranches d'âge et catégories socio-professionnelles semblent également concernées par la pratique de la natation, comme en témoignent deux graphiques de l'enquête IPSOS 2007.

### Situation professionnelle de la personne de référence du ménage



### Répartition par âge



## UNE GRANDE VARIÉTÉ D'INSTALLATIONS ADAPTÉES À DIFFÉRENTS TYPES DE PUBLICS

La demande en piscines peut donc être présentée comme intense, universelle et pressante de la part des Français, qui en ont fait plus que n'importe quel autre équipement sportif, l'installation structurante de leur territoire. C'est probablement ce qui explique en partie la diversité dont font aujourd'hui objet les équipements aquatiques.

### DIVERSITÉ DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

Propriétaire	Piscine publique ou privée
Destination	Piscine collective ou familiale
Vocation	Piscine sportive, éducative, ludique ou thermale
Nature	Piscine intérieure ou extérieure
Saisonnalité	Piscine annulée ou piscine d'été
Usage	Piscine touristique ou piscine scolaire
Traitement	Piscine d'eau douce, biologique ou d'eau de mer
Pérennité	Piscine provisoire ou piscine permanente

### TYPES DE PISCINE SELON LA NORME

#### Type 1

Piscine dont les activités aquatiques constituent l'activité principale (par exemple : piscine municipale, piscine ludique, parc aquatique, parc nautique) et dont l'usage est public ou collectif.

#### Type 2

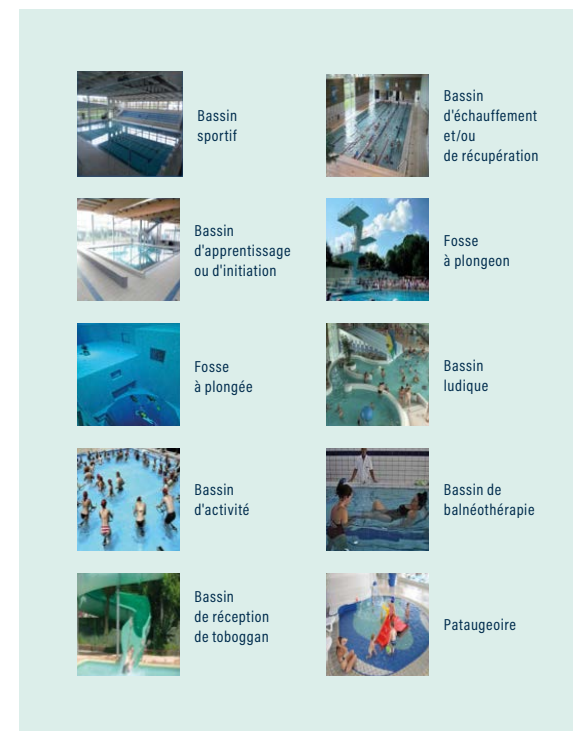
Piscine qui constitue un service additionnel à l'activité principale (par exemple : piscines d'hôtels, de campings, de club privé, thérapeutique) et dont l'usage est public ou collectif.

#### Type 3

Toutes les piscines à l'exception des piscines de type 1, des piscines de type 2 et des piscines dont l'usage est privé ou familial.

### AU SEIN DES PISCINES, UNE OFFRE EN BASSINS ÉGALEMENT DIVERSIFIÉE

Cette grande diversité de piscines impacte également l'offre des bassins aquatiques qui la composent. Les projets de construction neuve à un seul bassin sont en effet désormais de plus en plus rares et une pluralité de bassins s'est développée en vue d'élargir le spectre des pratiques possibles et de séduire de nombreux publics. De même, de plus en plus d'aménagements permettant une polyvalence des équipements se sont développés au sein des bassins. Avec l'installation de murs et de fonds mobiles, il est par exemple possible de séparer le bassin principal en deux, voire trois espaces distincts, ou de jouer sur sa profondeur, facilitant ainsi l'organisation de plusieurs activités aux contraintes différentes en son sein.



## Panorama de l'offre de piscines

Face à une demande en équipements aquatiques qui ne cesse de progresser et de se diversifier, il convient d'analyser l'offre du parc aquatique français, qui aussi bien quantitativement que qualitativement, ne semble pas encore en mesure de satisfaire toutes les attentes.

Comme le rappellent notamment les nombreuses études du Ministère des Sports réalisées depuis quelques années sur le sujet<sup>3</sup>, les piscines occupent une place à part au sein de la grande famille des équipements sportifs ; les bassins aquatiques représentent ainsi à eux seuls l'une des 6 grandes catégories d'équipements sportifs répertoriées dans l'Atlas des équipements sportifs, sorti en 2011, et peuvent de ce fait être analysés en soi, de manière complètement dégagée des problématiques que connaissent les autres types d'équipement, ce qui apparaît nécessaire, tant certains enjeux paraissent propres aux piscines. Sans cesse abordée par des questions d'actualité ou des analyses de plus long terme, la thématique des piscines en France n'en demeure pas moins aujourd'hui un sujet complexe qui soulève nombre d'interrogations. Quelles sont les caractéristiques actuelles du parc aquatique français ? à quelles attentes de la population celui-ci doit-il répondre ? L'offre actuelle est-elle suffisante ?

### DONNÉES GÉNÉRALES

#### LA PISCINE, ENTRE DÉMOCRATISATION ET DIVERSIFICATION DES PRATIQUES

La natation, au sens large du terme, réunit entre 15 et 20 millions d'adeptes chaque année<sup>4</sup>. Il s'agit de l'une des trois premières activités sportives pratiquées par les Français aux côtés de la randonnée pédestre et du cyclisme, et c'est tout naturellement que la piscine est devenue le lieu de rassemblement d'un public hétéroclite, où se côtoient des pratiquants aux motivations variées et d'origines diverses. Il n'est pas rare en effet de voir certains champions s'entraîner au milieu d'autres nageurs venus effectuer quelques longueurs. Les enfants s'amuse à côté d'adultes soucieux de leur santé et de leur bien-être. L'apprentissage n'est plus l'objectif premier même s'il demeure une priorité pour les pouvoirs publics et les usagers scolaires. Le plaisir d'être dans l'eau passe avant tout, même dans l'effort.

#### LA PISCINE COMME ENJEU TERRITORIAL LOCAL

Le fait que 80 % des bassins appartiennent aujourd'hui à une collectivité locale témoigne en outre de l'intérêt territorial que présente une piscine au sein d'un bassin de vie, du fait notamment de la rentabilité sociale qu'elle confère. Propriétaires de la quasi-totalité des piscines publiques, les collectivités ont bien compris la nécessité qu'il y avait à répondre à cette demande. L'enquête AIRES-IPSOS de mai 2005 montre que la piscine est l'un des équipements les plus fréquentés, au même titre qu'une bibliothèque ou qu'un cinéma<sup>5</sup>. C'est aussi l'un des plus plébiscités quand il est absent. Les piscines possèdent un pouvoir d'attraction considérable auprès des populations locales mais aussi extérieures de par leur rayonnement qui dépasse très largement les limites administratives des municipalités voire des intercommunalités. Ce rôle structurant pour les territoires dans lesquels ces installations sont implantées est souvent mis en avant par les maîtres d'ouvrage qui investissent en nombre dans la construction de nouvelles infrastructures ambitieuses, conçues sur-mesure et tournées vers une pratique tous publics à la fois pour satisfaire les besoins du territoire concerné mais aussi pour en assurer la promotion dans une perspective de développement touristique, économique et démographique.

3. *État des lieux des bassins de natation en France : une approche par les territoires et par les usagers*, 2009. *Atlas des équipements sportifs*, 2011. *Atlas national des fédérations sportives*, 2012.  
4. Cf. *Les pratiques de la natation et l'offre fédérale*  
5. [www.acteursdusport.fr](http://www.acteursdusport.fr)

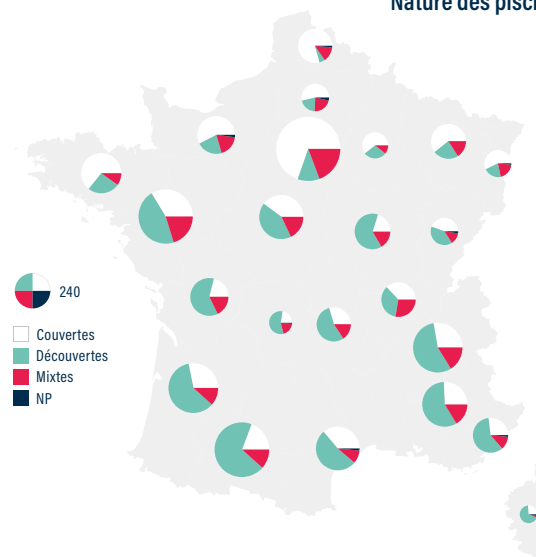
## QUELQUES CHIFFRES

Le parc aquatique français se compose aujourd'hui de 6 655 bassins aquatiques implantés dans 4 115 piscines, d'après le dernier relevé du Recensement des équipements sportifs (RES 2014). On dénombre ainsi 1,6 bassin par piscine pour une surface de 396 m<sup>2</sup> par installation en moyenne. 2 300 piscines ont au moins une partie de leurs bassins couverts soit plus de la moitié du parc aquatique (56 %).

Implantation des piscines\*



Nature des piscines\*



Si ces chiffres peuvent paraître de prime abord importants, ils masquent de nombreuses lacunes tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Les nouveaux projets de construction ou de réhabilitation sont certes conséquents, mais le rythme des opérations engagées n'en reste pas moins insuffisamment soutenu pour pallier les carences d'un parc vieillissant, en décalage avec les besoins actuels, le contexte économique et les difficultés budgétaires que rencontrent les collectivités ne favorisant pas les choses dans ce domaine.

## UN PARC AQUATIQUE EN BESOIN DE RENOUVELLEMENT

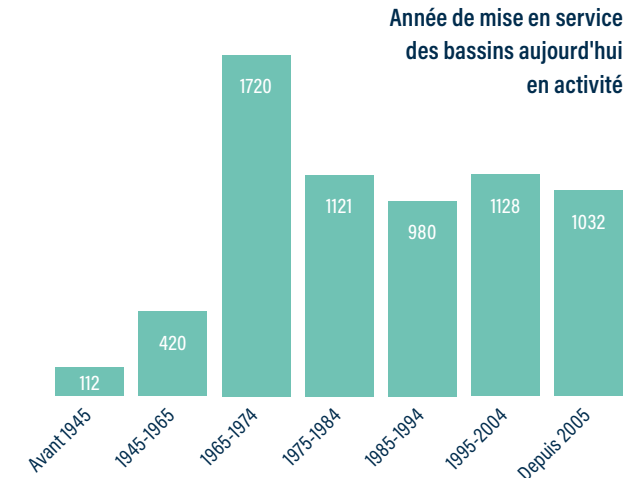
### PERSPECTIVE HISTORIQUE DU PARC DE PISCINES EN FRANCE

Longtemps en retard par rapport aux autres nations occidentales sur le plan des équipements sportifs, et plus particulièrement des piscines, une prise de conscience de l'importance d'enjeux tels que l'épanouissement par le sport et la nécessité de savoir nager, incite le ministère des Sports à mener une politique d'équipements ambitieuse au tournant des années 1960 en incluant le programme « 1000 piscines » au V<sup>e</sup> Plan d'économie générale. Des centaines de piscines « Caneton », « Iris », « Plein Ciel », ou encore « Tournesol », modèles standards de piscines sportives sélectionnés permettant la construction en série de bassins de 25 m avec le plus souvent 4 ou 5 lignes d'eau, vont dès lors voir le jour sur tout le territoire, et ce, jusqu'à la fin des années 1970. À l'aube des années 1980, les nouvelles logiques de décentralisation et les aspirations sociales à des pratiques non sportives viennent changer la donne dans la commande de piscines, et les collectivités locales, qui récupèrent la charge des projets-piscines se laissent de plus en plus tenter par des modèles de piscines sport-loisir, susceptibles de séduire davantage de publics.

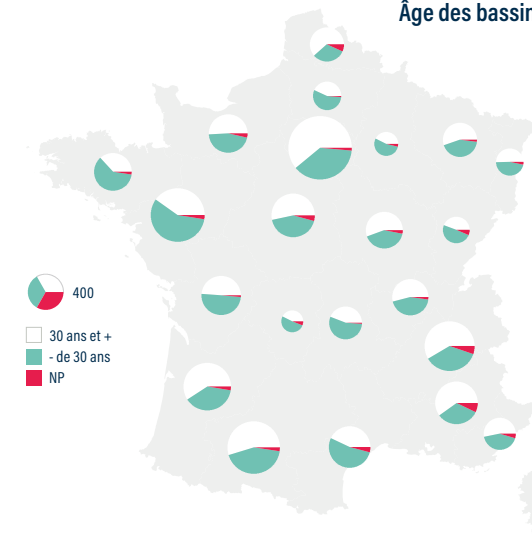
### UN PARC QUI ARRIVE À SATURATION

La moitié des bassins recensés par le Ministère des Sports a 35 ans ou plus. Beaucoup de bassins hérités du plan « 1000 piscines » sont aujourd'hui encore en activité. Ces équipements d'un autre âge, construits dans les années 60-70 arrivent aujourd'hui en fin de vie, la durée de vie moyenne d'une piscine étant estimée à 30 ans. Par ailleurs, au moment de leur conception, les questions liées à la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie étaient secondaires, la priorité étant donnée au développement du nombre de bassins dans le but de favoriser l'apprentissage et de permettre l'accès de la pratique à la majorité de la population. Programmées sur la base de modèles standardisés et reproductibles, ces piscines dotées d'un bassin unique de 25 m, en plus de souffrir de leur vétusté, répondent de moins en moins aux aspirations des pratiquants d'aujourd'hui, qui peinent à trouver leur place dans ces équipements trop petits et aux usages limités. À ce constat d'obsolescence, se pose également la question du manque d'équipements et de leur inégale répartition.

\* Sources : GEOFLA - IGN - INSEE - MSJS - RES



Âge des bassins



## UNE OFFRE DE BASSINS ENCORE INSUFFISANTE

### EN TERMES DE SURFACE UTILISABLE

Avec environ 800 000 m<sup>2</sup> de bassins couverts, le parc ne couvre au mieux que 75 % des besoins pour une pratique dite annuelle de la natation selon les estimations faites sur le sujet<sup>6</sup>. Ce même parc est composé pour 50 % de bassins extérieurs, ouverts pour l'essentiel uniquement durant la saison estivale, ce qui réduit considérablement le champ des possibles. L'annualisation du fonctionnement des bassins découverts, bien qu'à la mode, reste encore trop peu développée pour combler le déficit constaté en la matière.

### EN TERMES DE BASSINS SPORTIFS ET ÉDUCATIFS

Support essentiel d'une pratique sportive de la natation, le bassin sportif se caractérise aujourd'hui par des dimensions strictes (espace rectangulaire avec une longueur de 25 m, 33 m, ou 50 m), dont les lignes directrices seront rappelées dans la suite de

l'ouvrage<sup>7</sup>. Non seulement les surfaces sportives actuelles sont loin d'être suffisantes pour combler les attentes de tous les nageurs (qu'ils soient ou non licenciés à la FFN), mais la tendance ne paraît pas en passe de s'inverser à l'heure où les projets de piscines-loisirs affluent et laissent de plus en plus de côté le critère sportif des installations. Cette remarque pourrait d'ailleurs être étendue aux bassins d'apprentissage, avec également une offre insuffisante en ce qui concerne les équipements à vocation éducative ; et s'il est possible d'apprendre à nager et de se perfectionner dans certains bassins dits « loisirs », la tâche s'avère complexe dès lors que le bassin n'est plus rectangulaire ou se voit complété d'aménagements purement ludiques (toboggans, fontaines à eau, vagues...).

### UN TERRITOIRE INÉGALEMENT RÉPARTI

Ce manque global d'installations transparaît directement sur la question de l'égalité d'accès aux bassins aquatiques. Il touche également de façon plus forte certaines régions ou certains types de territoire comme les espaces périurbains dont le récent développement démographique n'a pas été suivi d'opérations de construction en conséquence.

### DES INÉGALITÉS D'ACCÈS À UNE PISCINE

Une autre étude du Ministère des Sports centrée sur l'offre en équipements confrontée aux besoins des usagers<sup>8</sup> rapporte que les temps de parcours pour se rendre à la commune la plus proche équipée d'une piscine sont extrêmement variables d'un territoire à un autre. Et si plus de la moitié des Français (53 %) habite à moins de 5 minutes d'une commune équipée d'une piscine couverte, un tiers de la population (33 %) réside encore dans une commune située à plus de 15 minutes de ce type d'installation. Au-delà de cette approche globale de l'accessibilité aux piscines couvertes, les pratiques scolaires sont parmi les plus scrutées, du fait de l'obligation théorique d'apprendre à nager au cours de sa scolarité, durant l'enseignement secondaire principalement. Or en 2008, en France métropolitaine, un quart des classes élémentaires ne pouvaient disposer d'un nombre de séances de natation suffisant pour un enseignement complet de la natation et 10 % des classes, au minimum, en étaient totalement exclues, du fait d'un temps de parcours trop important<sup>9</sup>. Deux tiers des installations sont par ailleurs estimées accessibles pour les personnes handicapées (elles peuvent y entrer et y circuler), mais seulement 25 % des bassins de ces installations sont estimés accessibles aux handicapés moteurs et 3 % aux handicapés sensoriels.

### RÉGIONS DOTÉES ET RÉGIONS EN RETARD

D'un point de vue territorial général, une fracture Nord-Sud apparaît manifeste au niveau des taux d'équipement par Région administrative : alors que le Nord-Pas-de-Calais, l'Île-de-France, ou la Bretagne font parties des territoires les moins fournis en surface aquatique, les régions Aquitaine, Rhône-Alpes ou Auvergne font

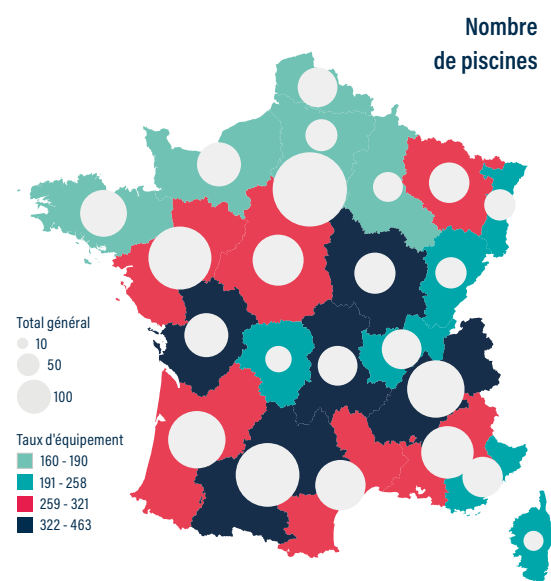
6. Cf. « Analyse des besoins »

7. Cf. chapitres sur l'analyse des besoins et la réglementation fédérale

8 & 9. État des lieux des bassins de natation en France : une approche par les territoires et par les usagers, Ministère des Sports, 2009



quant à elle partie des territoires moteurs. Ces conclusions sont tout de même à relativiser, du fait notamment de la nature des installations étudiées : il y a beaucoup plus de piscines découvertes au Sud de la France, et lorsqu'il est question d'une utilisation annuelle des bassins, les chiffres s'équilibrent davantage, voire s'inversent. Pour autant, et quel que soit le prisme d'analyse, les inégalités territoriales demeurent et viennent prouver que la question d'une construction-rénovation de piscine reste une problématique locale qui n'entre encore que trop peu dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la couverture territoriale nationale du parc aquatique français.



#### DES TYPES DE TERRITOIRES MIEUX DOTÉS QUE D'AUTRES

Une analyse au niveau des types de territoire vient enfin souligner d'importantes disparités au sein même de ces régions entre les territoires centres et leur périphérie. Particulièrement touchés, les territoires périurbains subissent ainsi un déficit de l'offre qui va d'année en année en s'accroissant du fait de l'essor démographique de ces communes. Toujours selon l'étude ministérielle de 200810, le désajustement dans le périurbain s'accroît en raison notamment d'une croissance démographique qui est 2,5 fois plus rapide que celle de l'offre de bassins de ces territoires. Bénéficiaire direct des carences en équipement des territoires périurbains, le milieu rural semble au contraire d'une manière générale mieux doté. Pour autant, ces piscines rurales sont le plus souvent des infrastructures découvertes, uniquement utilisables pendant la période estivale, et cette meilleure offre en équipements reste toute relative.

L'ampleur démographique d'un territoire semble également impacter la densité en surfaces sportives. En effet, plus l'EPCI est peuplé, plus les bassins aquatiques y sont présents. C'est par ailleurs dans les EPCI de 2 000 à 20 000 habitants qu'il y a le meilleur ratio de bassins par habitants.

#### RÉPARTITION DES BASSINS AQUATIQUES SELON LES TRANCHES DE POPULATION DE EPCI

Source : Atlas des équipements sportifs français

	Moins de 2 000 h	2 000 à 20 000 h	20 000 à 100 000 h	Plus de 100 000 h
<b>Nombre de communes et d'EPCI</b>	1757 39 %	2 161 48 %	510 11 %	93 2 %
<b>Population 2011</b>	956 400 1 %	17 478 331 27 %	21 026 842 33 %	24 545 717 38 %
<b>Bassins aquatiques</b>	135 2 %	2 494 38 %	2 128 33 %	1 785 27 %

#### ANNEXES

##### LES ÉTUDES MINISTÉRIELLES

La thématique des piscines et de la natation a été traitée par le Ministère des Sports au sein de nombreuses études :

- état des lieux de l'offre des bassins de natation en France : une approche par les territoires et usagers, 2009. La synthèse et l'étude complète sont téléchargeables sur le site du Ministère, rubrique équipements sportifs ;
- Atlas des équipements sportifs français par grandes catégories, 2011. L'ensemble du document est également consultable et téléchargeable sur le site du Ministère ;
- Atlas national des fédérations sportives 2012, consultable et téléchargeable, selon les mêmes modalités ;
- à ces études, doit être ajouté le traitement quotidien de la question des équipements par le Recensement des équipements sportifs (RES), capable désormais de fournir aux fédérations une photographie objective et exhaustive de son parc en équipement. Un site web lui est dédié : [www.res.sports.gouv.fr](http://www.res.sports.gouv.fr) ;
- un rapport final, datant de janvier 2012, est également disponible concernant les spécificités de l'offre rurale en équipements : l'offre d'équipements sportifs dans les territoires ruraux.

##### LES TRAVAUX FÉDÉRAUX

Le Services Territoires & Équipements s'intéresse à l'offre actuelle du parc aquatique et conjecture déjà sur l'avenir, grâce à des perspectives évolutives dynamiques. Ce rendu a tout d'abord pris la forme de plans régionaux, réalisés en partenariat avec les Comités Régionaux de natation, avant de se voir décliné à l'échelle nationale, avec la construction d'un Atlas fédéral des piscines, première pierre du Plan national de développement des équipements aquatiques, sensé aboutir à un schéma directeur en matière d'équipements. Des synthèses régionales de l'Atlas sont également venues depuis resituer les grandes conjectures nationales au niveau des problématiques et des finalités locales.

10. État des lieux des bassins de natation en France : une approche par les territoires et par les usagers, Ministère des Sports, 2009

## Panorama de l'offre fédérale

La Fédération Française de Natation, forte de son réseau de 1317 clubs, se structure autour de trois piliers fondateurs du projet sportif et des directives techniques nationales éditées par le Directeur technique national de la FFN. Ces trois grandes orientations conduisent nos réflexions et permettent de justifier toute la place que méritent nos clubs dans les équipements sportifs.

- Une Fédération attractive au service de tous ses licenciés ;
- Une natation française performante sur l'échiquier international ;
- Une optimisation des ressources humaines et un dynamisme en phase sur tout le territoire.

#### UNE FÉDÉRATION ATTRACTIVE AU SERVICE DE SES LICENCIÉS

La FFN est une fédération ayant reçue délégation par le Ministère en charge des Sports. Elle participe à ce titre à des missions de service public qui peuvent se décliner autour de nombreux axes : sport-compétition, sport-santé, sport pour tous, savoir-nager...

Près des deux-tiers des licenciés de la Fédération évoluent ainsi sous les rubriques des pratiques non-compétitives. Prenant en compte cette configuration, un département fédéral leur est entièrement dédié : le service Développement. Son action est multiple et se décline en direction des pratiquants, des éducateurs, des dirigeants, mais également des officiels et des formateurs. Son ambition, outre de s'adresser à tous, est de développer sur l'ensemble du territoire, la pratique encadrée des activités fédérales. Accueillir en plus grand nombre et accompagner les forces-vives non compétitives de notre institution demeurent un objectif majeur de notre développement.

Créer les conditions d'une prise de licence attractive pour le plus grand nombre apparaît comme l'un des enjeux forts de cette olympiade, et les équipements constituent pour ce faire le terreau majeur d'un développement pérenne des pratiques fédérales. Tout doit être mis en œuvre pour améliorer l'accompagnement pour les clubs affiliés, leurs dirigeants, leurs éducateurs, leurs licenciés. Cette démarche s'inscrit comme une constante du projet fédéral.

Un rapide aperçu des activités proposées témoigne du large spectre de l'offre fédérale, dont la mise en œuvre reste conditionnée par la présence de bassins aquatiques adaptés.

#### FORMER, ENCADRER, SÉCURISER DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE



##### L'École de Natation Française (ENF)

La Fédération Française de Natation s'est engagée à développer et promouvoir l'École de Natation Française (ENF), dans le cadre d'une démarche partagée au sein du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) qui regroupe 18 fédérations sportives et 2 groupements professionnels.



Il s'agit d'organiser et de mettre en œuvre au sein de ces écoles le concept de l'ENF qui s'articule autour de 3 étapes chronologiques et incontournables de formation du « Nageur » : sauv'nage, pass'sports de l'eau, pass'compétition.

Si les objectifs identifiés sont des plus clairs (faire découvrir les aspects pluridisciplinaires de la natation, apprendre à nager et se perfectionner, promouvoir un concept universel au sein du CIAA en créant un label interfédéral...) et l'ambition de mener à bien le dispositif renouvelée, l'ENF reste dépendante de lieux de pratiques adaptés, avec notamment la question de la profondeur des bassins, qui est souvent apparue problématique dans les piscines mises à disposition, pour satisfaire les exigences de sécurité concernant l'apprentissage du plongeon.

## LE PLAN « J'APPRENDS À NAGER »



À l'issue du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC), organisé le 6 mars 2015, le Premier ministre a rappelé la place et le rôle essentiel du sport dans le plan « Égalité et citoyenneté » du gouvernement. Le sport, comme la culture, a ainsi été défini comme un des outils majeurs d'intégration. C'est pour mobiliser l'ensemble du monde sportif que le CIEC a décidé la mise en place d'un plan national « Citoyens du sport ».

Dans le cadre de ce plan, l'Etat a créé le plan « J'apprends à nager » afin de permettre l'apprentissage de la natation au plus grand nombre, notamment concernant les populations les plus fragiles et résidant sur les territoires carencés. Ainsi, le plan « J'apprends à nager » succède de facto à l'opération « Savoir-Nager ».

Les objectifs du plan « J'apprends à nager » consistent à favoriser l'égalité d'accès aux pratiques sportives, réduire le déficit des compétences du savoir-nager constaté sur le territoire et à lutter activement contre le phénomène des noyades. Ainsi, apprendre à nager aux enfants afin de leur permettre d'assurer leur propre sécurité en milieu aquatique constitue un enjeu majeur.

L'apprentissage de la natation est un véritable enjeu de société. Ce dispositif vient cibler les enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager, et constituant de nouveaux publics, n'ayant pas suivi les dispositifs d'éveil aquatique ou de l'ENF. La priorité est par ailleurs donnée aux populations résidant au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des zones de revitalisation rurale (ZRR).

La structure organisatrice propose un programme d'apprentissage de la natation selon les dispositions suivantes :

- un stage d'apprentissage de la natation d'au moins 10 heures de pratique avec des séances de 30 minutes à 1 heure selon le niveau et l'âge des enfants ;
- les stages doivent être développés en dehors du temps scolaire soit sur les vacances scolaires, les temps d'activités périscolaires ou les week-ends ;
- le groupe est constitué de 15 enfants maximum ne sachant pas nager ;
- les cours sont gratuits pour les enfants ;
- les séances de natation sont dispensées par du personnel qualifié
- à la fin du stage, les enfants ayant développés les compétences nécessaires sont invités à se présenter au test du Sauv'nage de l'école de Natation Française.

Compte tenu des enjeux et fort de son réseau de structures fédérales, la Fédération Française de Natation s'investit pleinement dans le développement de ce programme citoyen et démontre, si besoin était, sa capacité à conduire un programme d'intérêt général. Elle se positionne comme l'un des acteurs majeurs sur l'apprentissage de la natation.

## L'ÉVEIL AQUATIQUE

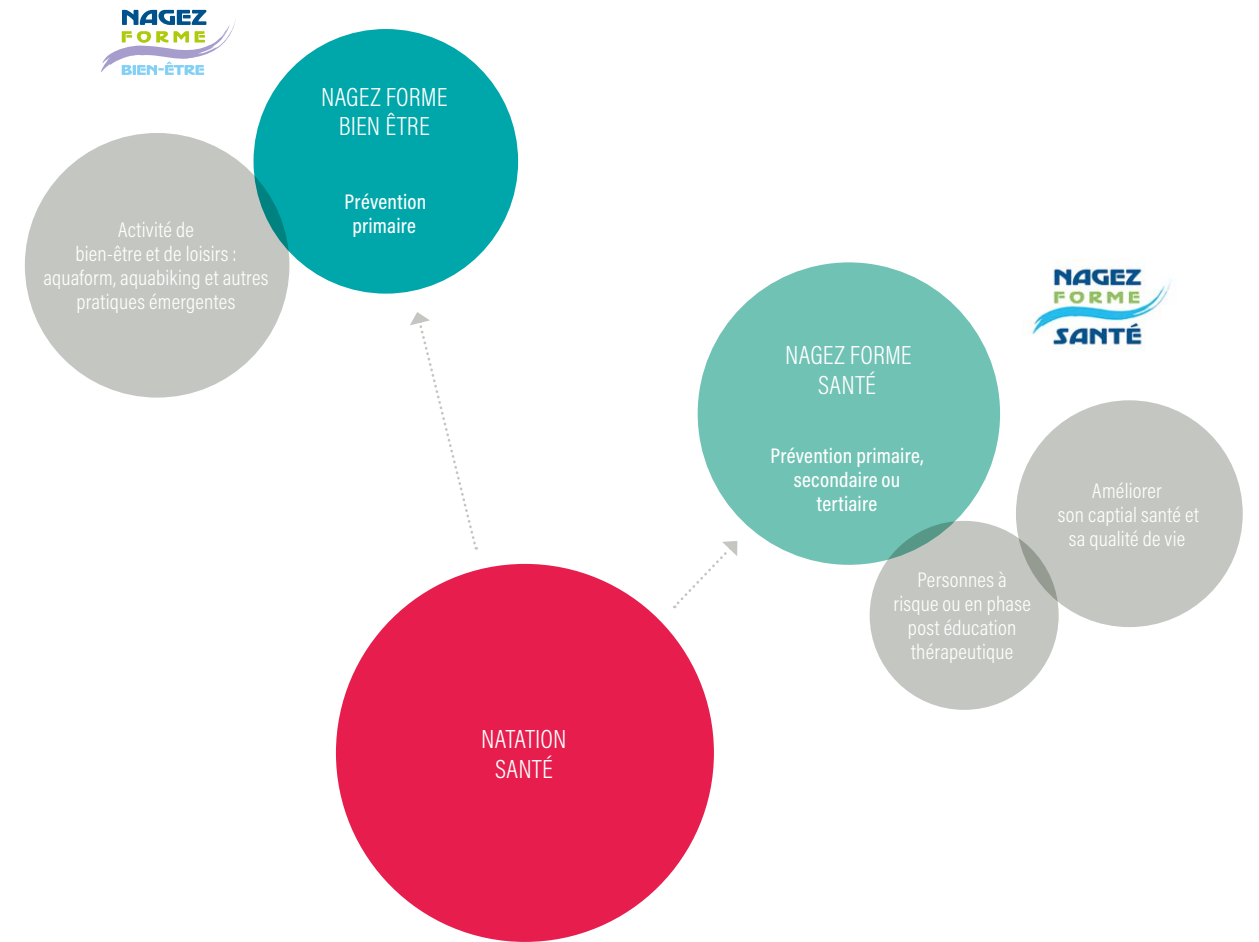


La FFN a pour mission de développer les activités aquatiques et notamment les activités d'éveil aquatique – 0/6 ans. La structuration et l'organisation de ce secteur au sein de la Fédération doit permettre de répondre à un besoin social qui s'est traduit depuis plus de trente ans par l'émergence dans les piscines de nouvelles pratiques. La Fédération se doit d'assurer à ces pratiques centrées sur le très jeune enfant, une prestation de qualité s'appuyant sur des connaissances et une expérience du milieu aquatique sans pareilles.

L'activité Éveil Aquatique – 0/6 ans permet :

- de favoriser la découverte sensorielle, d'éveiller le jeune enfant à son corps et de l'amener à un mieux-être (plaisir, réalisation, créativité) ;
- de développer des habiletés motrices et d'enclencher le processus d'acquisition d'une autonomie aquatique en favorisant l'émergence et l'expression des potentialités de chacun ;
- d'être acteur de son projet, de développer sa capacité créative par des propositions adaptées ;
- de stimuler le développement psychoaffectif, favoriser la qualité des relations « parents-enfants » et inciter l'enfant à réaliser ses propres expériences ;
- d'éveiller à l'environnement social par la rencontre avec les autres ;
- de renforcer l'entité familiale.

Le respect de l'enfant est la priorité. Choisir d'accompagner l'activité aquatique des bébés et des très jeunes enfants dans l'eau est une aventure complexe, délicate, mais passionnante. Elle s'inscrit comme la base indispensable à la poursuite de l'histoire d'un individu dans sa recherche d'autonomie aquatique. Elle se doit pour se faire de s'inscrire dans un bassin mis à disposition.



## LA NATATION SANTÉ



Dans le cadre de sa mission de service public, la Fédération Française de Natation s'est investie dans le sport santé pour apporter une réponse appropriée à aux problématiques de santé publique.

La Natation Santé est un champ d'activités aquatiques dédié à la prévention de la santé des pratiquants.

Elle s'articule sur trois niveaux :

- l'accueil des personnes recherchant un maintien de leur capital santé par la pratique d'une activité sportive : la prévention primaire.
- l'accueil des personnes à risques d'apparition de maladies : la prévention secondaire.
- l'accompagnement et le soutien des pratiquants, à la suite de leur programme « d'éducation thérapeutique » : la prévention tertiaire.

Pour répondre efficacement à ces 3 niveaux de prévention, la Natation Santé propose les activités de Nagez Forme Santé et Nagez Forme Bien-être.



**Nagez Forme Santé** : c'est nager pour développer, maintenir et/ou restaurer son capital santé et améliorer sa qualité de vie. Il s'agit d'une natation adaptée au bénéfice de personnes atteintes de maladies chroniques et, en particulier, en relais d'un programme d'éducation thérapeutique.



**Nagez Forme Bien-être** : regroupe toutes les activités aquatiques émergentes et/ou de natation pour préserver son capital santé au service des personnes recherchant une activité de bien-être et de loisir.

La pratique de la natation sollicite, renforce et met en synergie l'ensemble des groupes musculaires par le passage de la posture du terrien à la posture de nageur (horizontale). La natation, tout en étant une activité non traumatisante pour les articulations et le rachis, est parmi celle qui demande une dépense énergétique la plus importante, d'après Ainsworth et Al. Le milieu aquatique impose une adaptation de la ventilation qui améliore les capacités respiratoires.

## S'ADAPTER AUX CARACTÉRISTIQUES ACTUELLES DU PARC AQUATIQUE

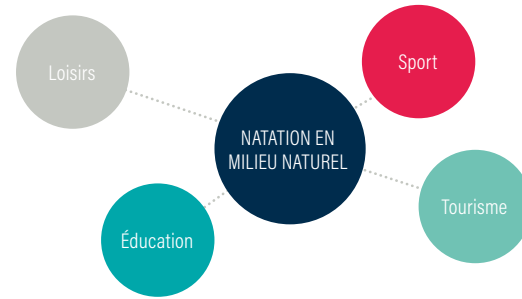
Bien que dépendante pour la quasi-totalité de ses activités de l'offre en bassins aquatiques, la Fédération s'active également aujourd'hui à contourner cette contrainte en s'efforçant tout d'abord de conquérir un nouveau type d'installation, la piscine découverte, en y implantant pour l'été des clubs de natation estivale, et en sortant même du propre cadre des équipements avec l'opération « Nagez Grandeur Nature ».

### La Natation Estivale

La natation estivale est une activité de natation saisonnière. Elle débute chaque année en mai afin d'offrir à une population en quête d'activité aquatique pendant la saison d'été, une possibilité de pratiquer la natation sportive jusqu'au 15 septembre.

La natation estivale est en outre une discipline multi facettes qui reprend l'origine estivale de la pratique des activités de la natation en relais des clubs annuels. Pendant l'été, elle constitue un grand potentiel d'animation dans les piscines de plein air.

L'activité natation estivale peut se mettre en place dans tous bassins ouverts l'été. Tous les publics sont concernés par cette activité : apprentissage de la natation, sport santé, sport compétition, sport loisir etc.



**Nagez Grandeur Nature** : sortir de la contrainte des équipements. Depuis 1998, avec le soutien du Ministère des Sports et la participation des collectivités locales, la FFN développe le secteur de la natation en milieu naturel. Au travers d'une opération originale et innovante, « Nagez Grandeur Nature » (NGN), la FFN entend répondre à la forte demande sociale en matière de pratiques sportives aquatiques, d'éducation au milieu naturel, de prévention des noyades. L'activité NGN se déroule durant la période estivale (juin à août) sur plusieurs sites en France et accueille environ 25 000 pratiquants chaque saison. NGN s'inscrit dans la politique d'aménagement du territoire et s'articule autour de quatre pôles : sportif, loisirs, touristique et éducatif.

## UNE NATATION PERFORMANTE SUR L'ÉCHIQUIER INTERNATIONAL

La Fédération Française de Natation regroupe cinq disciplines :

- la natation course, un sport de vitesse ;
- la natation synchronisée, une discipline artistique ;
- le water-polo, un sport collectif ;
- l'eau libre, un sport d'endurance ;
- le plongeon, une discipline acrobatique.

Au travers de la délégation, la Fédération organise les championnats permettant de délivrer les titres de Champion de France dans chacune de ces disciplines et a la responsabilité de constituer les sélections chargées de représenter la France dans les compétitions internationales pour toutes ces disciplines. En qualité de fédération délégataire, elle se doit d'organiser une pratique compétitive permettant à ses équipes nationales d'être performantes dans les compétitions de référence (Championnats d'Europe, Championnats du Monde, et Jeux Olympiques notamment).

L'indicateur le plus significatif d'une fédération olympique est les résultats sportifs, c'est-à-dire les accès aux podiums, le rang de la discipline dans la hiérarchie mondiale (voire continentale) et plus globalement en termes de performances des athlètes sélectionnés. Dans cette optique de compétitivité au plus haut niveau, le projet sportif fédéral affiche ses ambitions pour 2016 et en filigrane, pour les deux olympiades suivantes :



- À court terme : renforcer le niveau de nos disciplines médaillées à l'échelon mondial dans les épreuves olympiques et obtenir des titres et des médailles à Rio 2016.
- À plus long terme : créer les conditions d'une ambition olympique pour nos cinq disciplines à l'horizon 2020 et 2024.

L'objectif prioritaire étant de permettre à tous les acteurs du projet fédéral de s'engager dans une démarche d'excellence : les athlètes, les entraîneurs, les clubs, les structures du Parcours d'Excellence Sportive (PES), les régions, les cadres techniques, les officiels, les dirigeants, les staffs médicaux...

Dans ce domaine, il s'agit de renforcer les actions en faveur de l'élite tout en assurant l'émergence et la préparation de la relève internationale. Toute l'organisation de ces actions, tous les programmes qui en découlent à tous les échelons de la pratique doivent résulter d'une démarche d'excellence comme principal vecteur des exigences du haut niveau. Le but étant d'accompagner les sportifs et leurs entraîneurs tout au long de leur parcours dès lors qu'il est axé vers l'excellence, que ce soit en club ou dans les structures du PES. Nos missions étant de rechercher les moyens techniques, humains, financiers nécessaires et adaptés à chacun.

Dans chaque discipline, il sera déterminant de bien cibler la mise en place des collectifs « Tokyo 2020 » et d'y affecter ensuite les moyens d'aides à la préparation sportive. Dans ces perspectives, chacune de nos disciplines olympiques doit, à minima, conforter sa place aux échelons européen et mondial, accéder aux podiums et aux titres des épreuves olympiques de la plupart des compétitions internationales de référence. Pour celles actuellement en retrait, il sera nécessaire de s'en rapprocher afin de viser la qualification de nos cinq sports olympiques aux JO 2020.

La Fédération Française de Natation, relayée par l'ensemble des Comités régionaux, tente de développer l'ensemble de ces disciplines sur l'ensemble du territoire, afin que chacun puisse, à proximité, pratiquer chacune de ces disciplines. L'organisation des compétitions, par niveau, par catégorie d'âge permet de mailler l'ensemble du territoire pour proposer l'offre de pratique au plus grand nombre, pour affirmer une politique de détection qui puisse s'assurer de repérer tous les talents potentiels.

Le lien avec les équipements est dès lors tout trouvé : dans un monde sans bassin sportif adapté à la pratique de haut niveau, la Fédération Française de Natation ne pourra pas porter haut les couleurs de la nation à l'échelle internationale. Ceux-ci doivent donc être dimensionnés pour permettre à chacun de s'exprimer en situation d'entraînement puis de compétition. L'organisation de ces pratiques favorise la découverte ou l'initiation, le perfectionnement ou l'entraînement de haut niveau. Le rayonnement de ces pratiques dépend donc, pour partie, de l'existence de bassins et de leur disponibilité. La Fédération Française de Natation et l'ensemble de ses acteurs tentent, sur tout le territoire, de développer ces pratiques compétitives.

Des déséquilibres existent sur le territoire national quant à la présence ou non d'équipement spécifique, par exemple de plate-forme ou de tremplin fondamentaux dans le cadre du développement du plongeon ; la présence d'une profondeur d'eau suffisante ou non conditionne le développement de la natation synchronisée, le dimensionnement du bassin permet ou non de mettre en place un champ de jeu règlementaire pour la pratique du water-polo en compétition.

### LISTE DES FÉDÉRATIONS MEMBRES DU CIAA AYANT LA NATATION EN PARTAGE :

- Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense
- Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins
- Fédération Française Handisport
- Fédération Française de Natation
- Fédération Française de Pentathlon Moderne
- Fédération Française du Sport Adapté
- Fédération Française du Sport d'Entreprise
- Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme
- Fédération Française du Sport Universitaire
- Fédération Française de Triathlon
- Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport
- Fédération Sportive des ASPPT
- Fédération Sportive et Culturelle de France
- Fédération Sportive et Gymnique du Travail
- Fédération Tahitienne de Natation
- Groupement National des Entraîneurs de Natation
- Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique
- Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre
- Union Nationale du Sport Scolaire
- Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré